



Résolution du GT « Logements » du PS60+,

approuvée par la Conférence des membres du PS60+ du 21 avril 2018

Sur la base du rapport rédigé dans le cadre de l'encouragement à la construction de logements d'utilité publique, le PS60+ invite tous les membres actifs du PS à s'investir pour que la part de la construction de logements à but non lucratif augmente de nouveau. Des mesures doivent être prises aux trois niveaux politiques.

1. Au niveau de la **Confédération**, il faut exiger que

- le mandat constitutionnel de l'encouragement à la construction de logements soit rempli
- les aides financières du fonds de roulement continuent d'être garanties
- un certain capital soit investi dans des terrains de construction de logements et soit transféré à des institutions à but non lucratif en droit de superficie
- dans le cadre des législations – par exemple celle qui a trait aux mandats de prestations des CFF –, les préoccupations en matière de logement soient également prises en compte

2. Au niveau des **cantons**, il faut

- adopter des lois sur l'encouragement à la construction de logements
- forcer les communes à pratiquer une politique active de construction de logements
- accorder aux communes des droits de préemption sur les terrains de construction de logements

3. Au niveau des **communes**, il faut

- obtenir une vue d'ensemble du potentiel de la construction de logements à but non lucratif (par exemple dans la propriété foncière publique, avec des possibilités d'extension des coopératives de construction et d'habitation existantes, etc.)
- formuler des objectifs concrets et utiliser les plans d'aménagement locaux actuels pour assurer leur réalisation.